

# COMMUNE DE LONGEVILLE SUR DOUBS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU : Mercredi 16 décembre 2020**

L'an deux mille vingt le mercredi seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Longeville sur Doubs, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Etaient présents : MM. CHAVEY David - CLIMENT Benjamin – FRESARD Maxime – GIRARDOT Mathieu – GIRARDOT Pierre-Aimé – GUEUTAL Didier - MAHIEUX Wilfrid – MORENO Christine – MUGNIER Sarah – OMASTA Maud – PARDONNET Claudine - PETREMANT Isabelle – SILVANT Hervé – TUETHEY Eric -

Absente excusée : LOUVET Martine

Madame MUGNIER Sarah a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

### **Ordre du Jour :**

- 1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
- 2 – Dénonciation de 2 conventions ANAH pour 3 logements communaux - délibération N°37
- 3 – Résiliation bail commercial avec Mme ROUX Maguy et établissement d'un nouveau bail commercial avec M. GRASSLER Steeve et Mme FACCINI Audrey pour le bâtiment communal situé 25 Grande Rue – délibération N°38
- 4 – Dénomination nouvelle Rue « des Rouges Terres » - délibération N°39
- 5 – Désignation de membres extérieurs au Conseil Municipal dans les commissions communales – délibération N°40
- 6 – Réfection des Rues des Trimoulots, de la Louvière et du Cotentin : demande de subvention DETR à la Préfecture du Doubs – délibération N°41
- 7 – EAU et ASSAINISSEMENT :
  - Transfert des résultats des comptes administratifs 2019 eau et assainissement à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) dans le cadre du transfert de la compétence – délibération N°42
  - Procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence PMA – Commune – délibération N°43
- 8 – Règlement du bois d'affouage 2020/2021 et tirage au sort
- 9 – Informations Commissions
- 10 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération
- 11 – Informations travaux en cours
- 12 – Questions diverses

### **1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 28/10/2020.

### **2 – Dénonciation de 2 conventions ANAH pour 3 logements communaux - délibération N°37**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de résilier 2 conventions A.N.A.H. signées avec l'Etat le 30 juin 1994 et qui expireront le 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour résilier les conventions suivantes :

- N° 25/3/10.1994/77.1019/112 signée le 30 juin 1994 et qui expire le 30 juin 2021 pour le logement communal situé 5 Rue des Ecoles,

- N° 25/3/11.1994/77.1019/128 signée le 30 juin 1994 et qui expire le 30 juin 2021 pour 2 logements communaux situés 4 Rue des Ecoles.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire à cet effet, pour régulariser l'acte de dénonciation auprès de Maître SCHOBING-CUGNEZ, Notaire à l'Isle sur le Doubs.

### **3 – Résiliation bail commercial avec Mme ROUX Maguy et établissement d'un nouveau bail commercial avec M. GRASSLER Steeve et Mme FACCINI Audrey pour le bâtiment communal situé 25 Grande Rue – délibération N°38**

Suite à la cessation d'activité de Mme ROUX Maguy le 30 juin 2020, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de résilier le bail à loyer, à titre commercial, avec Mme ROUX Maguy et d'autre part d'établir un nouveau bail à loyer, à titre commercial, avec M. GRASSLER Steeve et Mme FACCINI Audrey qui souhaitent reprendre l'activité dans le local commercial communal sis 25 Grande Rue à Longeville sur Doubs.

Le Maire précise qu'il convient de fixer le montant des loyers pour le local commercial et la licence IV et pour le logement.

Le Conseil Municipal information du Maire entendue et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le montant du loyer à :

\* 350 € par mois pour le logement

\* 550 € par mois pour le local commercial (café) y compris la mise à disposition de la licence IV.

Le montant du dépôt de garantie sera de 500 €.

Il est précisé que le loyer pour le local commercial ne sera pas facturé tant que l'activité commerciale du bar n'aura pas démarré en raison de la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un bail commercial avec M. GRASSLER Steeve et Mme FACCINI Audrey, chez Maître SCHOBING-CUGNEZ Marceline, Notaire à l'Isle sur le Doubs.

#### **4 – Dénomination nouvelle Rue « des Rouges Terres » - délibération N°39**

Suite à un projet de constructions de maisons d'habitation au lieu-dit « Sur les Coteaux », le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de donner un nom à la rue qui permet d'accéder à ces futures maisons.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer cette nouvelle rue : " **Rue des Rouges Terres** ».

#### **5 – Désignation de membres extérieurs au Conseil Municipal dans les commissions communales – délibération N°40**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner les membres extérieurs suivants dans des Commissions Municipales :

Fêtes et cérémonies – Vie sociale :

- VERON Josiane
- MAHIEUX Christelle
- GOUHENANT Estelle
- GIRARDOT Christiane

Environnement – Cadre de vie – Patrimoine :

DUMOULIN Gilles

#### **6 – Réfection des Rues des Trimoulots, de la Louvière et du Cotentin : demande de subvention DETR à la Préfecture du Doubs – délibération N°41**

Le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, d'après des devis estimatifs :

- s'engage, à l'unanimité, à réaliser et à financer des travaux de réfection en enrobé des Rues des Trimoulots, de la Louvière et du Cotentin dont le montant prévisionnel s'élève à :

- Rue des Trimoulots : 24 545.00 € HT,
- Rue de la Louvière : 22 410.00 € HT,
- Rue du Cotentin : 8 950.00 € HT

Soit un total de : 55 905.00 € HT.

- se prononce sur le plan de financement suivant :

- \* subvention Préfecture du Doubs (DETR) : 16 771.50 €
- \* fonds libres : 39 133.50 €

- sollicite l'aide financière de la Préfecture du Doubs au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### **7 – EAU et ASSAINISSEMENT :**

- **Transfert des résultats des comptes administratifs 2019 eau et assainissement à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) dans le cadre du transfert de la compétence – délibération N°42**

#### **TRANSFERT DES EXCEDENTS**

Les SPIC sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L 2224-1 et L 2224-2 du CGCT. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

Considérant la volonté de procéder au transfert des résultats 2019 des budgets Eau et Assainissement de la commune de LONGEVILLE SUR DOUBS vers les budgets Eau et Assainissement de PMA, les assemblées délibérantes des deux collectivités doivent délibérer de façon concordante, lors des votes des comptes administratifs 2019.

Selon les résultats constatés par la commune, et conformément à la proposition de PMA, il est convenu de transférer de la commune de LONGEVILLE SUR DOUBS vers les budgets Eau et Assainissement de PMA les montants suivants :

- Excédent d'investissement cumulé eau : 2 545,96 €
- Excédent de fonctionnement cumulé eau : 2 030,93 €
- Excédent d'investissement cumulé assainissement : 1 645,86 €
- Excédent de fonctionnement cumulé assainissement : 410,38 €

Les résultats budgétaires d'investissement et de fonctionnement des budgets annexes ont été intégrés au BP 2020 de la commune de LONGEVELLE SUR DOUBS, sur les lignes 001 et 002, les résultats des budgets annexes clôturés.

De même, les crédits budgétaires doivent être prévus tant en section de fonctionnement (c/678), qu'en section d'investissement (c/1068), sur les BP de la commune de LONGEVELLE SUR DOUBS, afin de procéder aux écritures de transfert de trésorerie.

### **FCTVA**

En complément des excédents, il est demandé aux communes de verser à PMA les montants du FCTVA qui leur seront reversés dans le cadre des travaux réalisés sur les ouvrages d'eau potable et d'assainissement avant le 31 décembre 2019.

Ces montants permettront de limiter la charge de la dette qui grève les budgets annexes d'eau potable et d'assainissement du périmètre périurbain.

Selon les investissements réalisés, et conformément à la proposition de PMA, il est convenu de transférer de la commune de LONGEVELLE SUR DOUBS vers les budgets Eau et Assainissement de PMA les montants suivants :

- FCTVA d'investissement eau : 2 002.40 €
- FCTVA d'investissement assainissement : 6 120.10 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les propositions de transfert des résultats et du FCTVA mentionné ci-dessus ;
- autorise le maire à réaliser les écritures correspondantes.

- **Procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence PMA – Commune – délibération N°43**

Le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence PMA – Commune annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, approuve ce procès-verbal et autorise le Maire à le signer.

### **8 – Règlement du bois d'affouage 2020/2021 et tirage au sort**

Le Maire présente au Conseil Municipal le règlement d'affouage mis à jour pour 2020-2021.

Il informe que le tirage au sort des lots de bois d'affouage aura lieu le vendredi 18-12-20 à 18 h à la petite salle des fêtes.

### **9 – Informations Commissions**

Communication : - Prochain FIL en cours de préparation ainsi que le bulletin municipal.

Vie Sociale et Fêtes et cérémonies :

- Préparation des colis de Noël, distribués exceptionnellement pour les personnes de plus de 65 ans, par les membres du Conseil Municipal.
- Distribution de sachets de friandises de Noël aux élèves de l'école lors du goûter le 18 décembre.

### **10 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération**

- Compte-rendu du conseil communautaire du 19/11/2020.

### **11 – Informations travaux en cours**

Les travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars ont démarré.

### **12 – Questions diverses**

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner. Cette vente concerne l'achat par l'EPF (Etablissement Public Foncier du Doubs), pour le compte de la commune, de la maison BARTHEZ située 37 Grande Rue, au prix de vente de 60 000 €.

La séance est levée à 22 h 20.

Le Maire,

Pierre-Aimé GIRARDOT.

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Signatures</b>
Maire	M. GIRARDOT Pierre-Aimé	x		
1 <sup>er</sup> Adjoint	M. TUETÉY Eric	x		
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme MUGNIER Sarah	x		
3 <sup>ème</sup> Adjoint	M. GIRARDOT Mathieu	x		
4 <sup>ème</sup> Adjoint	M. GUEUTAL Didier	x		
	M. CHAVEY David	x		
	M. CLIMENT Benjamin	x		
	M. FRESARD Maxime	x		
	Mme LOUVET Martine		x	
	M. MAHIEUX Wilfrid	x		
	Mme MORENO Christine	x		
	Mme OMASTA Maud	x		
	Mme PARDONNET Claudine	x		
	Mme PETREMANT Isabelle	x		
	M. SILVANT Hervé	x		
	<b>TOTAUX</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	